

Une démarche d'analyse des risques : définitions

L'analyse des risques est limitée à une unité de travail fixée préalablement d'un commun accord par le chef d'entreprise, le formateur et l'élève.
Conformément aux directives du Rectorat de l'Académie de Nantes, le travail de l'élève ou de l'apprenti ne concerne qu'un nombre limité de dangers, au maximum cinq dans l'unité de travail désignée. Les

dangers sur lesquels va travailler l'apprenti ou l'élève sont définis par le chef d'entreprise.

Cette analyse pédagogique des risques par l'élève ou l'apprenti, préalablement formé à la prévention des risques professionnels, se fait toujours sous la direction du chef d'entreprise.

Définitions

(normes NF EN 292-1 et NF EN 1050)

Danger (ou phénomène dangereux) : cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé.

Domage : lésion et / ou atteinte à la santé.

EXEMPLE :

cause : flaque d'huile sur le sol

lésion : contusion / fracture

Situation dangereuse : toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers.

EXEMPLE :

un salarié se déplace dans l'atelier près de la flaque d'huile

Événement dangereux : événement susceptible de causer un dommage pour la santé.

EXEMPLE :

le salarié glisse sur la flaque d'huile

Risque : combinaison de la probabilité et de la gravité d'une lésion ou d'une atteinte à la santé pouvant survenir dans une situation dangereuse.

Une démarche d'analyse des risques : évaluation

Une fois l'existence d'un danger décelée, il est nécessaire d'évaluer le risque. Il est difficile d'effectuer cette opération de façon scientifique. En effet, l'évaluation des risques est toujours subjective, elle dépend de nombreux facteurs (formation, expérience...).

Il est malgré tout nécessaire d'évaluer les risques de la façon la plus objective possible, en tenant compte de l'estimation de la probabilité et de la gravité d'une lésion ou d'une atteinte à la santé pouvant survenir dans une situation dangereuse.

Estimation de la gravité

1 - faible :

accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) sans arrêt de travail

2 - moyen :

AT ou MP avec arrêt de travail

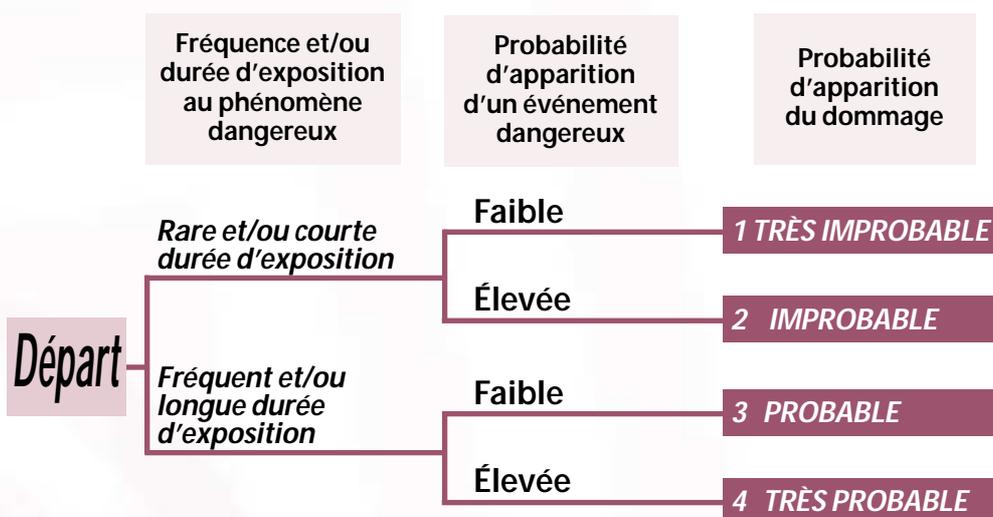
3 - grave :

AT ou MP entraînant une Incapacité Permanente Partielle (IPP)

4 - très grave :

AT ou MP mortel

Estimation de la probabilité d'apparition du dommage



Une démarche d'analyse des risques : évaluation

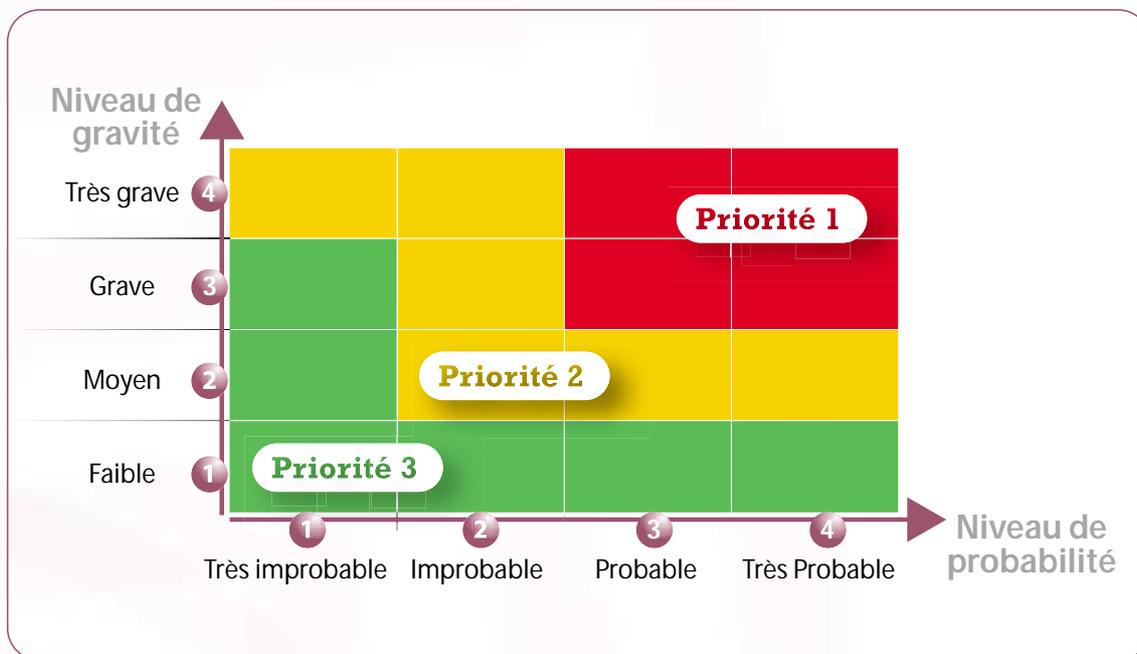
Nota Bene 1 : L'analyse statistique des incidents et accidents du travail dans l'entreprise, ou à défaut dans la profession, est également judicieuse. Elle permet une première approche pour l'identification des dangers, l'estimation de la gravité et de la probabilité.

Nota Bene 2 : Certaines entreprises ne tiennent compte que de la fréquence et/ou de la durée d'exposition au danger.

EXEMPLE :

1 : très improbable	une fois par an
2 : improbable	1 fois par mois
3 : probable	1 fois par semaine
4 : très probable	1 fois par jour

Évaluation des risques



Grille d'analyse des risques

DATE :

UNITÉ DE TRAVAIL :

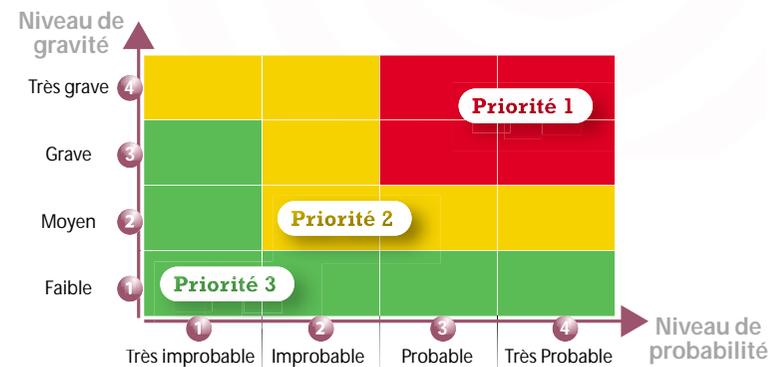
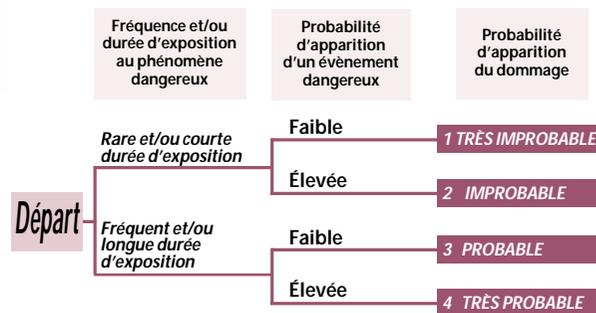
NOMBRE DE SALARIÉS :

Danger (cause)	Situation dangereuse (opérateur + cause)	Événement dangereux	Risque de ...	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque	Observations
					gravité 1 à 4	probab. 1 à 4		

ESTIMATION DE LA GRAVITÉ

- 1 - faible : Accident du Travail (AT) ou Maladie Professionnelle (Mp) sans arrêt de travail
- 2 - moyen : AT ou Mp avec arrêt de travail
- 3 - grave : AT ou Mp entraînant une Incapacité Permanente Partielle (IPP)
- 4 - très grave : AT ou Mp mortel

ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ



Mise en œuvre de la démarche d'analyse des risques par l'élève ou l'apprenti dans le cadre de sa période de formation en entreprise

- 1) **Définir l'unité de travail**
Le choix de l'unité de travail est effectué par le chef d'entreprise et le formateur.
- 2) **Identifier les dangers sur lesquels va travailler l'apprenti ou l'élève**
L'analyse des risques effectuée par l'élève ou l'apprenti, sous la direction de l'employeur, ne concerne qu'au maximum 5 dangers identifiés dans l'unité de travail préalablement définie.
Pour identifier ces dangers, l'élève ou l'apprenti **utilisera l'autodiagnostic** pour l'unité de travail considérée sous la direction du chef d'entreprise.
À chaque réponse « Non », se poser la question suivante :
Y-a-t-il des dangers (causes capables de provoquer une lésion) ?
→ Si oui, les IDENTIFIER.
Parmi ces dangers, le chef d'entreprise définit les 5 à étudier par l'élève ou l'apprenti.
L'autodiagnostic ne fait pas partie du dossier transmis au formateur et au jury.
- 3) **Inscrire ces dangers dans la grille d'analyse des risques**
- 5) **Identifier les situations dangereuses liées à chaque danger**
- 6) **Identifier pour chaque situation dangereuse l'événement dangereux probable**
- 7) **Estimer la gravité du dommage (de la lésion ou de l'atteinte à la santé)**
- 8) **Estimer la probabilité d'apparition du dommage**
- 9) **Évaluer les risques**
- 10) **Identifier les mesures de prévention existantes et/ou proposer d'autres mesures.**

Exemples d'application

Page 16

La toiture est-elle en matériau non fragile (tôle d'acier,...) ?

→ **NON**

Y a-t-il des dangers ?

→ **OUI**

Danger :

→ **toiture à 5 m de hauteur.**

Situation dangereuse :

→ **un salarié monte sur la toiture en plaques fibro-ciment (fragile) pour un nettoyage.**

Événement dangereux :

→ **la plaque casse.**

Risque :

→ **chute.**

Domage :

→ **décès.**

Estimation de la gravité :

→ **4**

Estimation de la probabilité :

→ **2**

Priorité :

→ **2**

Observations :

→ **mise en place d'un chemin de circulation lors des interventions sur la toiture.**

Page 16

Dans chaque atelier mécanique ou carrosserie, une paroi a-t-elle des baies vitrées donnant sur l'extérieur ?

→ **NON**

Y a-t-il un danger ?

→ **NON**

L'évaluation des risques est effectuée, cependant il reste l'analyse des conditions de travail à faire (éclairage, posture, ...).

Page 18 (paragraphe 322)

Quand la fosse est inutilisée, est-elle entourée d'une barrière de protection escamotable ?

→ **NON**

Y a-t-il un danger ?

→ **OUI**

Danger :

→ **dénivellation de 1,50m**

Situation dangereuse :

→ **passages réguliers des salariés.**

Événement dangereux :

→ **ped dans la fosse.**

Risque :

→ **chute dans la fosse.**

Domage :

→ **contusions, fractures.**

Gravité :

→ **3**

Probabilité :

→ **3**

Priorité :

→ **1**

Mesures de prévention existantes :

→ **NON**

Observations :

→ **mettre en place une barrière de protection escamotable ou un platelage automatique.**

Grille d'analyse des risques

DATE : 16/09/2002

UNITÉ DE TRAVAIL : Atelier mécanique

NOMBRE DE SALARIÉS : 15

Danger (cause)	Situation dangereuse (opérateur + cause)	Événement dangereux	Risque de ...	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque	Observations
					gravité 1 à 4	probab. 1 à 4		

PAGE 16

toiture à 5 m de hauteur	un salarié monte sur la toiture fragile pour un nettoyage	la plaque fibro-ciment casse	chute	décès	4	2	2	mise en place d'un chemin de circulation lors des interventions sur la toiture
--------------------------	---	------------------------------	-------	-------	---	---	---	--

PAGE 18

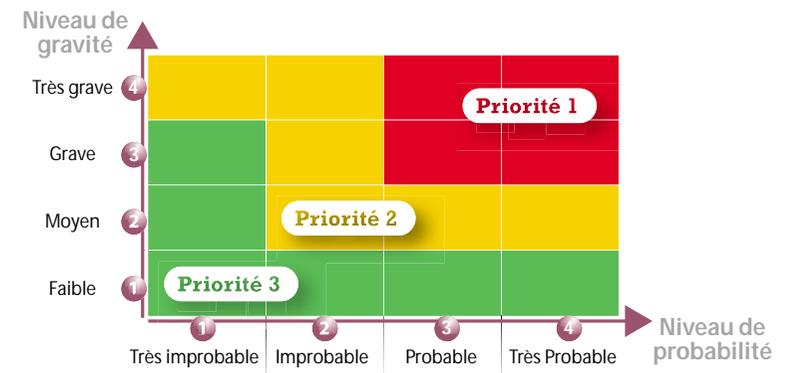
fosse dénivellation 1,50 m	passages réguliers des salariés	pied dans fosse	risque de chute dans la fosse	contusions fractures	3	3	1	mettre en place une barrière de protection escamotable ou un platelage automatique
----------------------------	---------------------------------	-----------------	-------------------------------	----------------------	---	---	---	--

ESTIMATION DE LA GRAVITÉ

- 1 - faible : Accident du Travail (AT) ou Maladie Professionnelle (Mp) sans arrêt de travail
- 2 - moyen : AT ou Mp avec arrêt de travail
- 3 - grave : AT ou Mp entraînant une Incapacité Permanente Partielle (IPP)
- 4 - très grave : AT ou Mp mortel

ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ

Départ	Fréquence et/ou durée d'exposition au phénomène dangereux	Probabilité d'apparition d'un événement dangereux	Probabilité d'apparition du dommage
	Rare et/ou courte durée d'exposition	Faible	1 TRÈS IMPROBABLE
Fréquent et/ou longue durée d'exposition	Élevée	2 IMPROBABLE	
	Faible	3 PROBABLE	
	Élevée	4 TRÈS PROBABLE	



Mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques par le chef d'entreprise dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires

Le document unique d'évaluation des risques est de la seule responsabilité de l'employeur ; ce dernier est libre de choisir le modèle de document unique et la méthode d'évaluation des risques qui lui semble la plus adaptée. Le modèle de « grille d'analyse des risques » proposé par « Synergie » n'a pas vocation à devenir un modèle type de document unique. La méthode et les outils d'analyse des risques offerts par « Synergie » peuvent toutefois aider le chef d'entreprise à répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Si l'employeur souhaite s'aider des outils proposés par « Synergie », la démarche peut alors être la suivante :

- 1) Définir les unités de travail
- 2) Répondre aux questions de l'autodiagnostic pour chaque unité de travail (Annexe)
- 3) À chaque réponse « Non », se poser la question suivante :
Y-a-t-il des dangers ?
→ Si oui,

- 4) Les identifier (cause capable de provoquer une lésion) et les inscrire dans la grille d'analyse des risques
- 5) Identifier les situations dangereuses liées à chaque danger
- 6) Identifier pour chaque situation dangereuse l'événement dangereux probable
- 7) Estimer la gravité du dommage (de la lésion ou de l'atteinte à la santé)
- 8) Estimer la probabilité d'apparition du dommage
- 9) Évaluer les risques
- 10) Classer les risques par priorité (1, 2 ou 3) : établir le document unique
- 11) Définir les mesures de prévention à prendre en tenant compte des priorités.